



Compte-rendu réunion CGT – SNUTEFE-FSU – Sud Travail / B. FOUGEROUSE du 20 avril 2017

La direction assume la réduction des effectifs et les réorganisations permanentes, pour ce qui est des conditions de travail des agents en revanche elle « décroche »...

✎ Demande d'organiser les jurys fictifs du CRIT sur Clermont (actuellement prévu sur Lyon)

Mme FOUGEROUSE indique qu'elle n'a pas la main, qu'il s'agit d'une décision qui relève du secrétariat général. Elle nous demande si nous, représentants du personnel, avons fait cette demande ? Nous lui répondons que c'est justement la demande que nous lui faisons. Si 10 personnes étaient concernées en Auvergne, Mme FOUGEROUSE serait favorable à ce que le jury fictif soit organisé à Clermont, et elle relayerait la demande.

Mme FOUGEROUSE explique que des décisions sont prises sur Lyon sans concertation des directeurs. Quant à la composition du jury, elle n'en a pas connaissance.

✎ Visites médecin de prévention

Il y a eu en 2016 6 visites dont 3 relatives aux EPI et suivi TH ; 5 demandes de visite en 2017 dont 3 relatives aux EPI.

Un médecin à la retraite va être embauché à temps partiel et s'installera sur place dans les locaux de la Direccte, dans le bureau de la conseillère de prévention.

Il s'agirait d'une solution temporaire jusqu'à la mise en place d'un médecin inter administratif.

Nous lui indiquons que des situations préoccupantes ont été remontées auprès du médecin de prévention de la MSA. De plus, le département du 63 est très sollicitant pour l'IAPR (accompagnement psychologique) : ce sont des indices sérieux de souffrance au travail. Elle répond que le dispositif IAPR est apprécié par les agents qui y ont eu recours (avoir quelqu'un de complètement extérieur pour vider son sac), même si ce n'est pas porteur de solution.

✎ Point sur l'élargissement de la compétence emploi vers les régions suite au courrier de la ministre

Nous l'interrogeons sur l'avancement du projet de transfert de missions emploi vers les régions.

Selon Mme FOUGEROUSE, rien de nouveau sur le champ emploi, il y a eu un transfert budgétaire mais la compétence reste à l'Etat. La loi NOTRE existe bel et bien et pose un cadre.

Il faut attendre la loi de finance rectificative pour connaître les masses budgétaires consacrées aux services emploi. Actuellement il n'y a aucune visibilité sur ce qui va se passer après les élections. Mme FOUGEROUSE nous indique que les enveloppes limitées ont été consommées, par exemple concernant les contrats aidés. Quoiqu'il en soit, en réalité aujourd'hui que reste-t-il des mesures emploi en UD ?

✧ **Vacance du poste de Nizar / réorganisation de l'inspection du travail**

A l'heure des suppressions de poste, il est étonnant de constater que les postes de DA sont remplacés immédiatement alors que nous sommes dans l'attente d'une réorganisation de l'inspection du travail avec en perspective une diminution du nombre d'UC et peut-être du nombre d'agents.

Mme FOUGEROUSE indique qu'elle n'a pas envie de supprimer des postes que ce soit RUC ou agent de contrôle, mais que les macro-inducteurs (nombre d'entreprises, nombre de salariés...) poussent à renforcer l'Est de la nouvelle région, dont la population a augmenté.

Elle ne sait pas combien il restera de sections, ni d'UC. En tout état de cause, elle souhaite maintenir les effectifs, et il pourrait y avoir un RUC repositionné pour diriger SCT en cas de suppression d'une UC.

Nous nous étonnons que dans le contexte d'annonce de la suppression de postes d'agents de contrôle, on repositionne systématiquement des RUC. Nous n'avons jamais eu un tel taux d'encadrement, alors qu'on est tous noyés. Qui fera le travail ? Elle répond que les RUC ont du travail, et qu'elle-même est actuellement en première ligne sur les conflits du fait de la vacance du poste de Nizar.

Nous demandons que lorsqu'il y a des arbitrages à faire, les postes de terrain soient privilégiés et non les postes d'encadrement.

Ce qu'elle nous indique : elle n'a pas de marge de manœuvre, l'organisation dépend du nombre d'agents de contrôle, décidé régionalement, et du nombre d'agents de contrôle à l'URACTI. Le schéma territorial est globalement en révision.

De son côté tout est mis en œuvre pour tenter de préserver les deux postes actuellement non pourvus (un poste de catégorie C à l'emploi et un poste de SA à l'UC3).

A la question sur la mise en place d'un pôle transport pour le 63, l'Allier et la Haute-Loire, elle ne sait pas et est en attente des données de la DGT.

Le poste de Laurent GROSS ne sera pas forcément remplacé, il y aura des discussions.

En revanche ce qui est sûr, même si l'échéance n'est pas déterminée, le transfert de postes pour le renfort de l'URACTI.

✧ **Réorganisation de l'inspection / diagnostic des tâches des agents de contrôle et recensement des agents « décrocheurs » demandés par le pôle T**

Un diagnostic des tâches des agents de contrôle est demandé par le pôle T de la région ARA : il est demandé aux RUC de remplir une grille pour connaître l'organisation de travail empêchant ainsi d'être en entreprises 2 jours par semaine.

Effectuer un tel diagnostic aujourd'hui avec les réformes en cours perturbant nécessairement l'activité des agents (EPIT, intérim long...) ne peut que démotiver les agents.

Mme FOUGEROUSE nous dit qu'elle n'avait pas connaissance du terme de « *décrocheur* », pourtant indiqué noir sur blanc dans la note, et avoir simplement relayé cette demande du pôle T auprès des RUC.

Elle indique que 2 jours en entreprises, pour elle ce n'est pas la question : il faut voir le nombre de réunions, ou encore le temps excessif passé sur les décisions LSP qui peut être dû par exemple à une mauvaise formation des agents.

Elle admet que cette note n'a pas été diffusée par l'administration et que la méthode n'a pas été expliquée correctement aux agents (ce sont les représentants du personnel qui ont dû diffuser cette note).

✧ Réorganisation du service renseignement

Le pur renseignement téléphonique représente 2,5 ETP pour le 63.

Il y aura un numéro national qui basculera sur le département concerné. Le projet est différé en attendant la consultation des instances nationales.

Le problème est que le BOP immobilier a été transféré à la préfecture. Or l'installation du nouveau système téléphonique nécessite un budget, qu'on n'est pas sûr d'avoir (ce ne sera vraisemblablement pas avant 2018).

Sur l'accueil, elle indique ne pas savoir au niveau du budget si les travaux pourront être terminés ni quand.

✧ Point sur les demandes de télétravail non traitées qui datent de plusieurs mois

Mme FOUGEROUSE indique que c'est en standby car il n'y a pas les moyens financiers pour équiper les agents en outils informatiques.

Ça doit être discuté en CODIR en mai (3 demandes en attente sur le département).

Nous lui indiquons que ces agents attendent depuis plusieurs mois, et qu'il n'est pas normal qu'ils n'aient reçu aucune réponse de personne.

✧ Modalités de réexamen de l'IFSE (politique indemnitaire) à effectuer tous les 3 ans en commençant cette année

Mme FOUGEROUSE indique qu'en l'absence de feu vert de la RH, l'instruction des ministères sociaux du mois d'octobre 2016 ne suffit pas à mettre en œuvre le dispositif (notamment entretiens avec les agents), elle ne sait pas concrètement comment ça doit se dérouler. Elle précise que comme nous ne sommes plus en ligne directe avec la DRH depuis le passage en direction régionale, nous subissons une perte d'information.

Elle attend également une circulaire sur le CIA (reliquat).

✧ Rumeur de projet du SGAR de mise en place d'un système automatisé de réservation des véhicules ?

Elle n'a pas eu d'information à ce sujet. Le SG n'en a pas parlé, et elle pense que cela n'a pas de fondement pour le moment.